



European Utility Week

**Du 6 au 8 novembre 2018
Vienne, Autriche**



**Pavillon collectif SMILE
Bretagne / Pays de la Loire**

Dossier d'inscription

Date limite d'inscription : 15 juin 2018



EUROPEAN UTILITY WEEK :

Pour la cinquième année consécutive et en collaboration avec l'Association Think SmartGrids, Business France, agence dédiée à l'internationalisation de l'économie française, organise la présence française sur le Salon EUW. La montée en puissance de cet évènement est remarquable et remarquée par la qualité des participants, des intervenants et du visitorat.

Les points forts du salon :

- Plus de 550 exposants pour 12 000 visiteurs de 110 pays.
- Une exposition organisée autour de 13 pavillons thématiques : Grid Optimisation, Renewables, Energy Storage, Smart Metering, Smart Cities, Smart Homes, Energy Services & Efficiency, Energy Trading, Intelligent Buildings, Data Management, Analytics and IoT, Cyber Security, Smart Gas and Smart Water.
- 400 intervenants & speakers.

Plus d'info : <http://www.european-utility-week.com/>

EXPOSER SUR LE PAVILLON COLLECTIF SMILE BRETAGNE/PAYS DE LA LOIRE :

• Participer sur un pavillon collectif, permet de :

- **Bénéficier de la visibilité de la bannière France et SMILE Bretagne / Pays de la Loire et d'un positionnement de l'espace SMILE sur le French Pavillon**
- **Disposer d'un stand clé en main, équipé et aménagé**
- *Profiter de supports de signalétique personnalisés (sur la base d'une maquette conforme à la charte SMILE)*
- **Bénéficier d'une prise en charge complète** (coordination avec les services techniques du salon assurée par Business France et l'équipe SMILE)
- **Créer une dynamique d'échanges entre les exposants**

• Conditions de participation sur le pavillon collectif régional :

- L'entreprise co-exposante s'engage à **assurer une présence permanente sur son stand sur la durée du salon**, selon les horaires d'ouverture en vigueur et à **compléter le questionnaire de bilan** de l'équipe SMILE.
- Le transport (livraison et enlèvement) et la mise en place du matériel d'exposition sur le stand est assuré par l'entreprise co-exposante concernée et est placé sous sa responsabilité.
- Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'entreprise co-exposante.
- L'équipe SMILE établit le plan du stand et attribue les emplacements des entreprises co-exposantes en cohérence avec l'activité des co-exposants.
- Les surfaces minimum indiquées pour les stands peuvent être légèrement supérieures ou inférieures selon l'emplacement définitif et les dimensions des espaces attribués par les organisateurs.
- La participation sur un pavillon collectif implique de préserver une cohérence et une homogénéité visuelle, aussi **il est demandé aux entreprises co-exposantes de ne pas apporter de posters, roll-up, kakémonos ou stand parapluie.**
- Les détériorations occasionnés par l'entreprise co-exposante à du matériel de location (mobilier par exemple) lui seront refacturés.



• Coûts de participation sur le pavillon collectif SMILE Bretagne / Pays de la Loire :

| Station de travail / Espace d'environ 5 m ² | 3 715 € HT* <i>*cf. aides financières page 5</i> | 4 458 € TTC |
|---|---|---|
| <u>Prestations incluses</u> | | <u>Prestations facturées en sus</u> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Station de travail + 1 tabouret + prise de courant + création et impression d'un panneau de communication (sur la base des éléments fournis par l'entreprise) ▪ Nettoyage du stand / assistance technique ▪ Internet sur le Cybercafé ▪ Accès à la réserve de l'espace SMILE <p><u>Communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visibilité sur le site Internet des organisateurs ▪ 1 référencement dans la brochure papier du salon et le Flipping Book (catalogue interactif) ▪ Visibilité dans le communiqué de presse collectif Business France ▪ Événement presse réalisé par Business France pour mettre en avant la France et ses filières (Ministre français et Ambassade de France à Vienne mobilisés) ▪ Coaching d'1h « Les clefs d'un bon pitch » par un professionnel de la communication / par entreprise ▪ Pitches et tables rondes ▪ Mur de logos sur l'espace Business France ▪ Bornes interactives avec infos sur les entreprises et SMILE <p><u>Networking</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 ou 2 petits déjeuners-rencontre avec des utilities (Pays sollicités : Pologne, République Tchèque, Hongrie, Autriche) ▪ Cocktail (Schneider/Business France) avec invitations des décideurs étrangers ▪ Accès à l'espace de convivialité Business France (Boissons, café, fontaine à eau, sucré/salé, petits sandwiches) ▪ Promotion dynamique par Business France sur les réseaux sociaux <p><u>Conférences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 pass gratuit par entreprise pour assister aux conférences | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilier complémentaire ▪ Ecran TV ▪ Pass conférence supplémentaire (tarif préférentiel de 695 €) |

Bulletin d'inscription à retourner par mail à :

Carine OLERON, chargée de projets Evènements

Direction Marketing & Communication à l'Agence régionale des Pays de la Loire

Mail : c.oleron@agence-paysdelaloire.fr

Tél : 02 40 48 43 49 / 06 74 94 59 32

Date limite d'inscription : 15 juin 2018



BULLETIN D'INSCRIPTION
A retourner le 15 juin 2018 au plus tard

Raison sociale de l'entreprise qui finance :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Email :
Site internet :
Activité :
N° SIRET :

Coordonnées de la personne contact pour l'organisation de la présence sur le salon :

Nom : Prénom : Fonction :
Tél : Tél portable : E-mail :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation pour exposer sur le pavillon collectif SMILE sur le salon EUW 2018 et réserve :

- une station de travail

Et pour les entreprises ligériennes, **versement de 30% du montant total TTC soit 1 337,4 € TTC**

Mode de règlement :

- par chèque établi à l'ordre de la Société publique régionale des Pays de la Loire,
- ou par virement sur le compte Caisse des Dépôts n° 40031 00001 0000369598L 60 (preuve du virement à fournir)
IBAN : FR59 4003 1000 0100 0036 9598 L60
BIC : CDCGFRPPXXX

Bon pour engagement de participation.

Fait à : Le/...../.....

| CACHET DE L'ENTREPRISE | SIGNATURE |
|------------------------|-----------|
| | |

Conditions d'annulation

En cas d'annulation par la Société publique régionale des Pays de la Loire :
Quelle qu'en soit la cause, la Société publique régionale des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler son projet de participation. Dans ce cas, les avances versées sont intégralement restituées.
En cas d'annulation par l'entreprise co-exposante :
Tout désistement doit être signalé à la Société publique régionale des Pays de la Loire par lettre recommandée avec accusé de réception.
En cas de désistement, l'avance sur participation versée restera acquise à la Société publique régionale des Pays de la Loire, sauf si le module est loué à un autre exposant. Dans ce cas, la Société publique régionale des Pays de la Loire remboursera l'avance sur participation, diminuée d'un montant de 25% représentant une indemnité forfaitaire pour frais de dossier et divers frais fixes. Si le désistement intervient à moins de 120 jours de la manifestation, et si le module ne peut être reloué, l'exposant défaillant sera alors facturé à 100%.

Assurance et responsabilité juridique

L'entreprise exposante participant sur le stand collectif régional doit obligatoirement être titulaire d'une police d'assurance la garantissant pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont elle serait reconnue personnellement responsable, les dommages causés aux matériels et produits qu'elle expose pendant le salon, les vols de matériels ou de marchandises, les éventuelles pertes d'exploitation... Cette liste n'est pas limitative, l'assurance devant couvrir l'ensemble des risques liés à la participation au salon (ex : acheminement du matériel d'exposition ...). D'une façon générale, la Société publique régionale des Pays de la Loire décline toute responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux exposants. Cette attestation d'assurance doit être remise à la Société publique régionale des Pays de la Loire avant le début du salon.



*Les aides régionales mises en place :

AIDE BRETONNE

Pour certaines missions ou salons à l'étranger ou en France, lorsque au moins **5 entreprises bretonnes** répondent aux critères d'éligibilité, qu'elles sont issues d'au moins deux départements bretons, Bretagne Développement Innovation déposera une demande de subvention « Actions Collectives » auprès du Conseil régional de Bretagne. L'aide régionale respectera l'ensemble des conditions d'intervention du règlement d'exemption N°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

➤ Nature des dépenses éligibles :

Location et aménagement du stand, badges, insertion dans le catalogue officiel, pass conférences, accès parking, gardiennage et nettoyage du stand, interprète, transport de matériel et d'échantillons : tous ces frais étant engagés par Bretagne Développement Innovation au nom de l'entreprise.

➤ Modalité de l'intervention :

- les entreprises peuvent être accompagnées au maximum pour 5 participations à un même salon.
- le taux applicable maximum est de **50% des dépenses éligibles les trois premières années, 40% la quatrième et 30% la cinquième.**

➤ Le versement de la subvention régionale est réalisé sous forme de remise sur la facture du solde de la participation à l'évènement.

➤ Conditions d'éligibilité :

- avoir son siège social en Bretagne ou à minima 75% de ses effectifs dans la région ;
- être saine financièrement et à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- être une PME-PMI au sens communautaire créée depuis plus d'un an ; ce qui signifie employer moins de 250 personnes
- avoir un C.A. inférieur ou égal à 50 millions d'Euros et avoir un total bilan inférieur ou égal à 43 millions d'Euros. Ces seuils sont calculés en consolidant les chiffres de l'entreprise et ceux des entreprises qui lui sont liés (groupe ou filiale(s) détenus à plus de 25% du capital) ;
- être du secteur productif et tertiaire industriel, du négoce et des services aux entreprises – à l'exclusion des organismes financiers et des sociétés de promotion immobilière ;
- ne pas avoir reçu l'aide régionale plus de 5 fois pour un même salon en tant qu'exposant.

Les équipes de Bretagne Développement Innovation mettent à disposition des entreprises des outils permettant d'évaluer leur éligibilité qui sera étudié avant l'organisation de la mission.

Pour plus d'information contacter :

Sophie COURBARIEN, Chargée de communication événementielle à Bretagne Développement Innovation (BDI)

02 99 84 85 30 - 07 68 78 73 81

s.courbarien@bdi.fr

AIDE LIGERIENNE

La Région des Pays de la Loire aura une action d'accompagnement financier des entreprises ligériennes à **hauteur de 50%** (sous réserve d'éligibilité).

Pour plus d'information, contacter :

Carine OLERON, chargée de projets événementiels à l'Agence régionale des Pays de la Loire

c.oleron@agence-paysdelaloire.fr

02 40 48 43 49 / 06 74 94 59 32